

# LE LIEN

Bulletin communal d'informations de **LASSY**

n° 157 – Janvier/Février/Mars 2024



## VIE MUNICIPALE

Les vœux du Maire

*Pages 3 - 5*

## VIE PRATIQUE

Des aides et des services  
à la population

*Pages 19-20*

## DOSSIER CENTRAL

La boulangerie/pâtisserie  
**ALLAIN**, l'énergie d'une  
équipe à votre service

*Pages 12-13*



"Là où se trouve une volonté, il existe un chemin"  
Wilston Churchill

## Présentation des vœux de la municipalité aux agents communaux

En présence des agents et d'élus, Mr le maire a fait une rétrospective des réalisations de 2023 puis a partagé les perspectives pour 2024. Il a au nom de toute la municipalité présenté ses vœux pour les fêtes de fin d'année.



## LE LIEN



Magazine trimestriel d'informations municipales de LASSY

Photo de couverture : « La boulangerie/pâtisserie ALLAIN, l'énergie d'une équipe à votre service »

Directeur de la publication :

Mr Le Chénéchal Didier

Rédacteur en chef :

Mme Le Duc Véronique

Rédaction : comité de rédaction

Mesdames Delphine Lecouf-Hublart,

Véronique Le Duc, Messieurs

Jean-Yves Bourdeverre, Franck Noël,

Hugues Moulard, et les services

municipaux.

Photos : associations, Mr Bourdeverre et les services municipaux.

Remerciements à toutes les personnes

et aux associations qui ont contribué

à l'élaboration du contenu de ce

magazine.

Conception et réalisation : Imprimerie Castelbriantaise

Tirage à 750 exemplaires sur papier recyclé

Impression : Imprimerie Castelbriantaise

Distribution par les agents techniques

des services municipaux

Disponible version électronique sur le site de la mairie : <https://www.lassy35.fr/>

## SOMMAIRE

p. 3-5 Les vœux du Maire

p. 5-10 Vie Municipale

p. 11 Vie Culturelle

p. 12-13 Dossier : La boulangerie/pâtisserie Allain

p. 14-15 Vie Jeunesse

p. 16 Vie Enfance

p. 17-18 Vie Associative

p. 19-20 Vie Pratique

p. 21 Santé Publique

p. 22 Vie Economique

p. 22 Vie Intercommunale

p. 23 Ça s'est passé à Lassy

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	/	16h - 18h
Mardi	/	16h - 18h
Mercredi	9h - 12h	/
Jeudi	9h - 12h	15h - 18h
Vendredi	9h - 12h	15h - 18h
Samedi	9h - 12h	/

Si vous voulez faire paraître un article dans le prochain bulletin :

Parution du Lien N° 158 de Avril/Mai/Juin 2024 semaine du 8 avril. Les articles sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [mairie.lassy@wanadoo.fr](mailto:mairie.lassy@wanadoo.fr) pour le 01 Mars. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN. Le comité de rédaction demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.



**Le 20 janvier salle des fêtes Joseph Legendre, M Le Chénéchal, maire, a présenté les vœux de la municipalité. Il vous les partage :**

« C'est toujours un grand plaisir de vous rencontrer lors de cette traditionnelle soirée des vœux de la Municipalité. Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation et à celle du conseil municipal.

Au nom de l'ensemble des élus de Lassy, les maires adjoints et les conseillers municipaux, je vous souhaite une bonne année 2024, pour vous, et vos proches. **Une bonne année de santé, de prospérité, de bonheur...**

Maintenant que la crise sanitaire semble vraiment s'éloigner, les associations ont pu reprendre leurs activités depuis un peu plus d'une année. Pour certaines d'entre elles, le redémarrage a été un perturbé, néanmoins, l'année 2023 a été celle de la stabilisation pour toutes les associations de Lassy. **Nous vous souhaitons une bonne année 2024, et en particulier aux bénévoles,** je vous remercie pour votre implication tout au long de l'année.

**Bonne année et bienvenue aux nouveaux lasséennes et lasséens.**

Nous sommes heureux de vous accueillir, et nous espérons que vous trouverez une vie agréable à Lassy.

Je vous encourage à être acteur de la vie commune, en vous impliquant dans les associations, mais aussi, pour ceux qui ont de l'appétence pour la vie publique, de ne pas hésiter à me contacter pour en discuter.

Cela me semble très important, pour que l'ensemble de la population se sentent représentée, et ne subissent pas des influences qui ne correspondrait pas à ses aspirations.

**En novembre 2023, à l'occasion du congrès de l'association des Maires de France, les Maires ont alerté l'État sur plusieurs points.**

En particulier, en rétablissant l'autonomie financière et fiscale des communes, et de définir avec l'État d'un véritable pacte financier, de reprendre le principe de l'indexation des ressources, en particulier pour la dotation générale de fonctionnement. Et enfin, l'instauration d'une contribution territoriale universelle, en lieu et place de la taxe foncière et de l'ancienne taxe d'habitation. Cela pour une vraie justice des citoyens devant l'impôt. L'AMF appelle également à cesser de dévitaliser les communes en les obligeant à transférer leurs compétences vers les intercommunalités, qui ne sont pas toujours le bon niveau pour certaines actions.

Les contextes ne sont pas les mêmes en fonction des territoires, et les décisions venues d'en haut, sans tenir compte des réalités du terrain peuvent parfois être contre-productives. Le principe général devrait être le volontariat en matière de transfert de compétences, et jamais l'obligation.

**Pour la Communauté de communes, Vallons de Haute Bretagne Communauté,**

Deux points sont en cours concernant Lassy. Le transfert de l'assainissement collectif, et, le syndicat de production et de distribution de l'eau potable

**Concernant le transfert de l'assainissement collectif,** il nous est imposé pour le 31 décembre 2025.

Le bureau d'étude mandaté par la communauté de communes nous a présenté les généralités concernant ce transfert, que la plupart des Maires connaissaient déjà, et la compilation de quelques données concernant nos systèmes. A aucun moment, on nous a présenté les points les plus importants de ce transfert, à savoir :

Quel mode de gestion sera mis en place : Le transfert vers une société privée via une délégation de service publique / Une contractualisation de suivi et d'entretien / La création d'un service intercommunal de l'assainissement

Quelle politique de facturation: Un tarif unique immédiatement / Un lissage dans le temps

Quel système financier : Un transfert des budgets

communaux d'assainissement – Cela concerne les trésoreries, les endettements / Une fusion des budgets. Bref ce transfère n'est absolument pas prêt.

## **Concernant le syndicat de production et de distribution de l'eau potable**

La commune de Lassy est adhérente au syndicat des eaux de la forêt de Paimpont, et réunit les communes de Baulon, Goven, Lassy, Val d'Anast et Loutehel, faisant parties de Vallons de Hautes Bretagne Communauté – VHBC ; ainsi que Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Péran, Saint-Thurial et Treffendel, faisant partie de Brocéliande communauté. Les communes de Brocéliande communauté ont exprimé leur souhait de rejoindre la Collectivité Eau du Bassin Rennais- la CEBR, essentiellement pour des raisons de meilleure maîtrise du prix de l'eau, voire une diminution. Pour ces mêmes raisons, les communes liées à VHBC souhaitent également rejoindre la CEBR. Cela serait en fait la fusion entre la CEBR et le syndicat des eaux de la forêt de Paimpont. Or, certaines voix de VHBC veulent, sans concertation, imposer à nos communes de rejoindre le Syndicat d'alimentation en Eau potable des Bruyères, ce qui entraînerait de facto une augmentation du prix de l'eau. Je rappelle qu'une communauté de communes est un outil au service des communes membres. Ce n'est pas un organisme qui doit imposer à ses membres, ce qu'ils ne veulent pas. Cette façon de faire est une dérive participant à l'affaiblissement du fait communal. Et même si la loi l'y autorise de manière autoritaire, la morale et le respect le lui interdisent.

## **Concernant la commune de Lassy faisons ensemble une rétrospective sur 2023.**

Concernant la **modification du Plan Local d'Urbanisme**, un retard d'une année a été pris, consécutif à une analyse erronée concernant une zone humide imaginaire. Il a fallu faire effectuer plusieurs contre-expertises afin de lever les doutes sur cette affaire. Nous espérons désormais une fin de cette affaire au dernier trimestre de cette année.

**Deux professionnelles de santé** se sont installées en 2023. Il s'agit de Madame Fanny Renaudin, Ostéopathe, et, de Madame Charlène Frangeul, Psychologue.

Le gros projet de l'année passée a été **la construction de la nouvelle boulangerie, et l'installation de Monsieur Antoine ALLAIN et de sa dynamique équipe.**

Toutes les constructions du **lotissement route de Goven** ont été effectuées. Il reste les finitions à effectuer, en particulier, le panneautage routier et l'éclairage public.

**La définition des salles d'activités** a donné lieu à plusieurs

réunions avec les associations. Une réunion de synthèse aura lieu cette année. Néanmoins, ce projet étant dépendant de la modification du PLU, son effectivité ne pourra sans doute pas démarrer avant la fin de l'année.

**Le portail famille** pour les parents d'élèves a mis en place. Après une période de rodage, il est maintenant largement utilisé, en particulier pour les inscriptions en garderie et à la cantine.

Concernant **les titres sécurisés, nous avons mis en place un guichet** qui fonctionne depuis le milieu de l'année 2023. Il est à noter que les agents de Commune, et en particulier Madame Anne-Charlotte Millet, ont fortement contribué à la mise en place de ce service. Les rendez-vous sont exclusivement pris sur internet. Néanmoins, pour les Lasséens, et uniquement pour eux, ils peuvent se présenter en Mairie, avec un justificatif de domicile, pour assouplir la procédure.

## **Pour l'année 2024**

Avec un peu de retard, la **construction du nouveau salon de coiffure** a démarré. Son ouverture devrait avoir lieu vers le mois de septembre. Le déplacement du salon va libérer un nouvel espace de services.

Les travaux du **nouveau lotissement rue de la Vallée** devaient commencer au premier semestre de cette année. L'autorisation de commencer est conditionner aux derniers renseignements que doit fournir l'aménageur à la police de l'eau.

Cette année, la **finalisation de l'aménagement du Skate Park** va avoir lieu. La terre extraite du nouveau lotissement va servir en partie à cet aménagement et la construction d'un terrain de VTT.

L'ancien local de boulangerie est repris par un nouveau commerçant. La Municipalité n'a pas la précision du projet. L'unique information dont nous sommes sur, est **l'implantation d'un point de confection et de distribution de pizzas.**

L'année 2024, **les Arts2rués** auront lieu le **samedi 8 juin**. Le thème retenu est celui de « la musique dans tous ses états ».

Enfin, cette année, **nous devrions accueillir un médecin**. Le cabinet médical sera installé à côté du salon d'esthétique. Le bâtiment projeté va faire l'objet d'une rénovation complète. Le maître d'œuvre est choisi, et dès la semaine prochaine, il va « plancher » avec le futur médecin de Lassy sur les aménagements. Dans la mesure où nous projetons l'ouverture du cabinet au mois de novembre prochain, nous

nous sommes fixés comme premier jalon, le commencement des travaux à la première quinzaine du mois de mars.

**Bien entendu**, tous ces projets sont réalisables grâce d'une part aux maires adjoints et aux conseillers municipaux, qui s'investissent tout au long de l'année lors de nombreuses réunions. Et également de l'ensemble des agents de la Commune qui ne se contentent pas de faire fonctionner la Municipalité, mais qui sont également force de propositions. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.

Enfin, cette année nous changeons de directeur des services. Effectivement, Monsieur Grégory Lancelot est muté comme directeur sur la commune de Baulon. Cela lui permettra d'obtenir un avancement auquel il ne pouvait pas avoir accès à Lassy, puisqu'une partie du système de promotion est conditionné au nombre d'habitants de la commune. Durant les 3,5 ans à son poste, monsieur Lancelot aura géré la fin des travaux de la salle des fêtes ; l'installation du kiné, de l'ostéopathe, de la psychologue, de la tatoueuse, de l'esthéticienne. Et aura géré l'intégralité du projet de la boulangerie.

## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Extraits des séances des 6 octobre, 10 novembre et 15 décembre 2023

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables en Mairie ou sur le site internet : [www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr)

### > Séance du 06 octobre 2023

## FIXATION DE NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION D'UNE ADJOINTE AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Lassy un effectif maximum de 5 adjoints, Vu la démission de la délégation d'adjoint au Maire et de la fonction de conseillère municipale de Mme Chaudron Laëtitia, acceptée par le Préfet en date du 11 juillet 2023,

Après avis favorable du bureau municipal, Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le nombre de 4 adjoints au Maire à compter de la démission de Mme Chaudron Laëtitia

## DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Le Centre Communal d'Action Social est un établissement public communal (CCAS). Il est géré par un conseil

Avant son départ en début mars, il aura initié le projet du cabinet médical. L'ensemble des élus se joignent à moi pour le remercier de son investissement au service des lasséens.

Pour son remplacement, nous avons opté pour de la promotion interne. C'est donc Madame Jari qui sera nommée directrice. Madame Jari s'occupe actuellement de l'urbanisme, des affaires sociales, du suivi du service technique, et de bien d'autres tâches annexes. Madame Millet remplacera Madame Jari. Madame Millet s'occupe actuellement de l'accueil, de l'état civil, des facturations des services périscolaire, du suivi du portail famille, de la communication, et j'en oublie sûrement. Madame Millet a en charge également des titres sécurisés – cartes identités passeport. C'est d'ailleurs Madame Millet qui est à l'origine de ce service, et qui l'a entièrement mis en place. Il nous reste donc à trouver un remplacement à Madame Millet.

**Je vous renouvelle les vœux de la Municipalité pour cette année 2024.**

**Une année de bonheur pour vous tous.**

**Bonne Année 2024!**

d'administration présidé par le Maire, renouvelé dans les deux mois après l'élection municipale (art. R. 123-10 du CASF) et composé en nombre égal : De membres élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle, Et de membres nommés par le Maire, parmi les personnes qualifiées participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune (art. L 123-6 du CASF). Le centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration qui comprend, outre son président (de plein droit le maire) en nombre égal, d'une part, au maximum huit membres élus en son sein, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste (le scrutin est secret), par le conseil municipal et, d'autre part, au maximum huit membres nommés par le maire (soit un nombre impair de membres au total). Au nombre des membres nommés, doivent figurer : un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ; un représentant des associations familiales, sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ; CM 06/10/2023 ; un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ; un représentant des personnes handicapées du département. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, l'article L 123-6 prévoyant que 4 catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration, on peut en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du président. Par délibération 20-25 en date du 5 juin 2020, les 6 conseillers municipaux suivants avaient été désignés : Anne-Cécile GALLERAND, Laëtitia CHAUDRON,

Franck NOËL, Armelle KOULA, Véronique LEDUC et Caroline THIBAUT. Mme Laëticia CHAUDRON et Mme Armelle KOULA ont démissionné de leur fonction de conseillère municipale. Il convient de procéder à leur remplacement. Les 4 autres conseillers municipaux siégeant au CCAS sont invités à exprimer leur volonté de continuer à siéger au CCAS

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner les 6 membres élus au conseil municipal suivants pour siéger au CCAS : Mme Véronique LEDUC, Mme Anne-Cécile GALLERAND, Mme Caroline THIBAUT, M. Hugues MOULARD, M. Gérard LEGEAY et M. Bruno GANDON

## **CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS 2024-2026 AVEC L'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE**

La convention de partenariat avec l'Association « Loisirs et Culture » pour l'accueil des enfants à l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Bruyères » arrive à son terme le 31 décembre 2023.

M Jean-Yves BOURDEVERRE, adjoint au Maire en charge de l'enfance, présente les termes de la nouvelle convention avec les Bruyères concernant l'Accueil de loisirs. Cette convention a été travaillée au sein du comité de pilotage réunissant les représentants des communes participant au financement de cet accueil de loisirs. Les périodes et horaires d'accueil restent inchangées. La convention prend effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 et prévoit la possibilité de 2 tacites reconductions maximum. La durée maximale de cette convention est donc de 3 années. Le montant de la participation demandé à la commune de Lassy pour l'année 2024 s'élève à 28.90€ par journée enfants pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs et de 2.33€ par journée enfant pour le financement des investissements de la structure. Cette participation évoluera en fonction de l'indice du coût du travail (services administratifs). Pour information, la participation en 2023 était de 28.50€ par journée enfants pour le fonctionnement et de 2.30€ pour les investissements. Il est précisé que les effectifs sur l'année 2023 ont augmenté par rapport à 2022. L'estimation du nombre de journées enfants sur l'année 2023 est de 1700. Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Contenu des débats : Bourdeverre fait un retour sur la dernière réunion aux Bruyères. Il explique que la Commune de Mordelles pose des problèmes pour la convention car il s'agit d'une tacite reconduction. Mordelles souhaite une durée d'une année ferme.

M. Bourdeverre rappelle les nouveaux montants de la participation des Communes : 28.90€ et 2.33€ au titre des investissements. M. Noël a calculé les coûts annuels des dernières années et alerte sur l'augmentation des participations communales. Celle de Lassy sera d'environ 48 000€ en 2023 alors que c'était 33 000€ précédemment. M. Bourdeverre explique que l'association, qui est en

procédure de sauvegarde, était dans le rouge économiquement mais que le redressement est en cours. M. le maire abonde en valorisant le bon travail réalisé par le nouveau Président qui redresse les comptes. M. Noël précise que la Commune n'a aucun intérêt que l'association périclite car Lassy est garant sur leurs prêts. Mme Thibault demande quelle est l'implication des élus au niveau du fonctionnement. M. le Maire répond que des réunions régulières sont organisées mais que les élus ne peuvent pas entrer dans la gestion de l'association. M. le Maire explique qu'il a été clairement dit aux responsables associatifs que si l'association n'était pas redressée, nous municipaliserions. M. Cougoulat demande pour quel montant de prêt la Commune de Lassy s'est portée garante ? M. le Maire pense que ce montant est d'une quotité d'un montant de 500 000€ environ. M. Noël suggère qu'il va falloir réfléchir peut-être à définir un plafond de journées enfants dans une année car le coût augmente beaucoup du fait de la croissance de la fréquentation.

M. Sorel demande si la participation communale pourrait être conditionnée par rapport aux quotients familiaux des familles ? M. Noël lui répond que cela semble difficilement envisageable notamment parce qu'ils sont en procédure de sauvegarde. M. le Maire pense qu'il faut effectivement surveiller les fréquentations l'année prochaine. Voir si cela se tasse ou si cela continue d'augmenter. M. Noël enchérit en précisant qu'il convient de regarder l'évolution de notre population afin de voir si on atteint un pic. M. Bourdeverre pense que cela va continuer d'augmenter avec les nouveaux lotissements en cours et se tasser ensuite. M. le Maire confirme qu'à l'école, un tassement des effectifs s'observe. M. Cougoulat demande si on peut avoir un listing des enfants. M. Bourdeverre questionnera l'association.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention avec l'association Loisirs et Culture pour son ALSH « Les Bruyères » et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

## **> Séance du 10 novembre 2023**

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4, Vu le code électoral et notamment l'article L.270, Vu la démission de Mme Laëticia CHAUDRON de sa délégation d'adjointe au Maire et de sa fonction de conseillère municipale, acceptée par le Préfet en date du 19 juin. Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu », Vu le courrier de Madame Laure FOISSARD, en position suivante sur

la liste, en date du 4 septembre 2023 précisant son refus de siéger au conseil municipal en remplacement de Mme CHAUDRON, Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après Mme Laure FOISSARD est M. Jean-François BIDAN, Vu le courrier de M. le Maire à M. BIDAN Jean-François, en date du 19 octobre 2023, l'invitant à siéger au conseil municipal, Il doit être procédé à l'installation de M. Jean-François BIDAN en tant que conseiller municipal. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre acte de **l'installation de M. Jean-François BIDAN en qualité de conseiller municipal**, en remplacement de Mme Laëtitia CHAUDRON.

## ASSAINISSEMENT – ACTUALISATION DU TARIF DE LA REDEVANCE

La Saur va procéder à la campagne de facturation de la redevance assainissement recouvrée au profit de la Commune de Lassy. Il convient que le conseil municipal se prononce sur une éventuelle modification tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les tarifs actuels sont les suivants : part fixe : 80€, et, part variable : 2.50€ / m<sup>3</sup>

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs de l'assainissement pour l'année 2024.

Contenu des débats : *le Maire précise que le budget assainissement présente une situation satisfaisante mais que celui-ci connaîtra un léger tassement car il y aura moins de taxes de raccordement à l'avenir. En attendant, en 2024, il n'y a pas d'inquiétude à avoir car le niveau de taxes de raccordement et de redevance sera supérieur au vu des constructions récentes.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de la redevance assainissement, soit une part fixe à 80€ et une part variable à 2.50€ par m<sup>3</sup> pour l'année 2024.

## INTERCOMMUNALITE – CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS D'EVEIL MUSICAL A LA MEDIATHEQUE DE LASSY

Mme Véronique LEDUC, adjointe au Maire en charge de la culture, présente les termes de la nouvelle convention. Afin de favoriser l'éducation artistique et culturelle des enfants, la Communauté de Communes et son service « Musicole » proposent à la Commune de Lassy d'organiser au sein de sa médiathèque des ateliers d'éveil musical. Cette convention est établie pour une durée d'un an (2023 – 2024) Il est précisé que l'intégralité de la prestation, financée par le Département et la Communauté de Communes, est proposée à titre gracieux à la Commune de Lassy. La Commune met à disposition une salle adaptée pour la pratique musicale. Un groupe de 12 enfants maximum sera accueilli sur ces

ateliers d'éveil musical.

Contenu des débats : *Mme. Leduc précise qu'un groupe de 12 enfants sera accueilli su 12 heures d'ateliers. Nous ne connaissons pas les modalités organisationnelles à ce stade.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'organisation d'ateliers d'éveil musical à la médiathèque de Lassy et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

## > Séance du 15 décembre 2023

## AFFAIRES PERISCOLAIRES – TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE		
1/4 d'heure de garderie de 16h30 à 16h45	Gratuit	
1/4 d'heure de garderie	0.40 €	Appliqué à chaque quart d'heure commencé
Majoration pour la garderie du matin (pour tout enfant non inscrit préalablement)	1.50 €	Forfait s'ajoutant à la facturation au quart d'heure de la garderie du matin
Majoration pour la garderie du soir (pour tout enfant non inscrit préalablement)	1.50 €	Forfait s'ajoutant à la facturation au quart d'heure de la garderie du soir
1/4 d'heure au-delà de 18h45, horaire de fermeture de la garderie	5.10 €	Appliqué à chaque quart d'heure commencé à compter de la fermeture de la garderie à 18h45

Vu la délibération n°19-45 en date du 30 août 2019, fixant notamment les tarifs de la garderie périscolaire, Vu la réunion, en date du 27 novembre, organisée par une commission mixte affaires périscolaires et finances, adjoint au Maire, avec les parents d'élèves pour échanger sur une potentielle évolution de la tarification de ce service périscolaire, la tarification de la garderie périscolaire n'a pas évolué depuis 2019. La Commune de Lassy proposait une tarification basée sur l'application d'un forfait mensuel largement utilisé par des parents. Ce forfait permet aux parents de payer un prix fixe quel que soit la consommation réelle du service. Ce dispositif, exclusivement mis en œuvre à Lassy, a les inconvénients suivants : Sur le plan économique : il crée un déficit important du service de garderie périscolaire, et, Sur le plan de la sécurité des enfants : il ne permet pas aux agents de connaître précisément les effectifs d'enfants réellement présents et les identités de ces enfants. Après une analyse des dispositifs de facturation des garderies périscolaires dans les communes autour de Lassy, il est proposé de s'orienter vers la mise en application d'une facturation au quart d'heure. Ce système possède les avantages suivants : Les parents paieront ainsi le service réellement consommé, concernant la sécurité des enfants, les agents encadrants pourront connaître précisément l'effectif présents et les identités des enfants présents, et, cela permet d'adapter plus finement le niveau d'encadrement des agents en fonction des effectifs d'enfants inscrits et donc réellement

# VIE MUNICIPALE

présents. Ce dispositif a été présenté aux parents d'élèves lors de la réunion du 27 novembre. A l'issue de ce temps de concertation, les membres des 2 commissions finances et affaires périscolaires ont approuvé la nouvelle organisation tarifaire suivante : Il est précisé que cette nouvelle tarification serait applicable au 1<sup>er</sup> février 2024 après une communication large en direction des parents d'élèves. Après avis favorable de la Commission scolaire et périscolaire ; Après avis favorable de la Commission Finances – développement économique ; Après avis favorable du bureau municipal.

Contenu des débats : *M Bourdeverre explique qu'une réunion a été organisée avec les parents d'élèves. Il précise qu'il est temps de changer de système, notamment pour savoir en temps réel quels enfants sont là. Franck Noël confirme que ce service de garderie est actuellement en déficit « même si l'objectif n'est de faire de l'excédent ». En outre, facturer au quart d'heure permet de savoir exactement combien d'enfants sont accueillis sur les différents créneaux et le cas échéant, peut-être d'ajuster le personnel. M. Noël ajoute que c'est un avantage pour les parents de ne payer que ce qu'ils consomment. En matière de sécurité, c'est important de connaître en direct les effectifs présents. Les parents d'élèves consultés, très coopératifs selon M. Noël, ont demandé aux élus des 2 commissions finances et scolaire d'être vigilants sur le niveau de tarifs. Cette facturation au quart d'heure a été en outre conseillée par Berger Levrault, l'éditeur de logiciels. M. Bourdeverre ajoute qu'une grosse majoration est prévue à partir de 18h45, heure de fermeture de la garderie périscolaire. Il précise que ce n'est arrivé qu'une seule fois cette année. M. Noël précise que pour la période de 16h45 à 18h45, cela représente une augmentation de 2.45€ par semaine de garderie. M. Bourdeverre rappelle par ailleurs que Lassy était la seule commune à pratiquer le forfait mensuel. L'idée est de commencer au 1<sup>er</sup> février 2024 avec une certaine souplesse à trouver pendant 3 mois. M. Noël demandera aux services de préparer un tutoriel à destination des parents.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le nouveau dispositif de facturation basé sur une tarification au quart d'heure, sur l'application d'une majoration forfaitaire par enfant non inscrit préalablement et sur l'application d'un tarif majoré par quart d'heure au-delà de l'horaire de fermeture de la garderie périscolaire et d'adopter les nouveaux tarifs précisés ci-dessus.

## ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. Moulard, conseiller municipal délégué aux associations, présente au conseil municipal les demandes de subventions déposées par les associations lasséennes et organismes extérieurs. La Commission « jeunesse – culture et associations » en date du lundi 11 décembre 2023 a analysé

ces demandes et propose d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-dessous :

Association	Subvention demandée	Subvention Exceptionnelle demandée	TOTAL selon avis COMMISSION ASSOCIATIONS	TOTAL selon avis BUREAU MUNICIPAL
Anciens combattants (ACPG/CATM)	212.24 €	- €	212.24 €	212.24 €
Association communale de chasse agréée (ACCA)	533.36 €	- €	533.36 €	533.36 €
Association de parents d'élèves Ecole Camille Claudel (APE)	624.44 €	- €	624.44 €	624.44 €
Club des Ajoncs	550.80 €	- €	550.80 €	550.80 €
Comité des fêtes	250.00 €	- €	250.00 €	250.00 €
Football Club Baulon Lassy	1 632.00 €	- €	1 632.00 €	1 632.00 €
Le Pont de pierres	- €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Les Ptits Lasséens	212.16 €	275.00 €	487.16 €	487.16 €
Sourire malgache - Tsiky Malagasy (SMTM)	530.60 €	- €	530.60 €	530.60 €
association Aide aux devoirs	169.79 €	- €	169.79 €	169.79 €
Travaux Manuels	636.72 €	368.00 €	1 004.72 €	1 004.72 €
Vitagym à Lassy	1 008.15 €	- €	1 008.15 €	1 008.15 €
Yoga Lassy	312.12 €	- €	312.12 €	312.12 €
Paenser les maux	204.00 €	300.00 €	504.00 €	504.00 €
La Synergie	153.00 €	- €	153.00 €	153.00 €
ass.pompier Baulon	40.00 €	- €	- €	40.00 €
	<b>7 069.38 €</b>	<b>1 193.00 €</b>	<b>8 222.38 €</b>	<b>8 262.38 €</b>

Contenu des débats : *M Moulard Hugues, conseiller délégué aux associations, présente le tableau des subventions demandées et l'analyse qui en a été faite par la commission compétente. Il a été prévu une augmentation générale de 2% du montant des subventions par rapport à 2022. Parallèlement, le niveau des trésoreries a été regardé pour apprécier l'opportunité de verser une subvention ou du moins, évaluer le niveau versé. Enfin, M. Moulard explique que les élus de la commission n'avaient pas compris que le versement de 40€, sollicité par le Maire pour les pompiers était au bénéfice de l'association des pompiers de Baulon (nouvelle caserne). M. le Maire explique que c'est une petite caserne avec peu de pompiers et certains d'entre eux sont d'ailleurs lasséens. Les élus donnent donc leur accord de principe pour un versement pour l'association de pompiers. M. le Maire demande aux élus faisant partie d'un conseil d'administration d'une association locale de se faire connaître et de ne pas participer au vote. M. Olivier SOUTIF, Mme Caroline THIBAUT (pouvoir de M. Anthony SOREL) et M. Bruno GANDON ne participent pas au vote et s'abstiennent.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres participant au vote d'accorder les subventions 2023 aux associations demandées conformément au tableau ci-dessus pour un montant total de 8 257.18€ (Pour : 11 contre : 0 abstentions : 4)



## PATRIMOINE – VENTE DE L'IMMEUBLE 9 RUE PIERRE MARIE JOSSE

Le bâtiment 9, Rue Pierre Marie Josse à Lassy, propriété de la Commune, est actuellement loué pour une activité d'esthéticienne. Cette professionnelle souhaite pérenniser son activité sur la Commune et propose à la Commune de lui vendre cet immeuble. Un professionnel de l'immobilier a été missionné par la Commune pour estimer la valeur financière de cet immeuble. Il est proposé au conseil municipal de valider un prix de vente de 94 000€.

Contenu des débats : *M. le Maire explique qu'en commission, il lui a été demandé de proposer 100 000€ avec une négociation possible. M. le Maire a reçu l'esthéticienne. A ce montant, l'acquisition n'aurait pas été possible. Le conseil municipal s'accorde pour un montant de 94 000€ après débat sur la surface de l'immeuble, sur l'évaluation faite par un professionnel de l'immobilier. M. le Maire suggère que, dans le cadre d'une future convention, soit prévue la mise à disposition d'une petite partie de terrain derrière l'immeuble. Mme Vallée rappelle qu'il sera nécessaire de réaliser un Diagnostic Performance Energétique pour réaliser la vente. Ceci sera à la charge de la mairie. Cette vente sera normalement réalisée en 2024.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'arrêter le prix de vente de l'immeuble situé au 9, Rue Pierre Marie Josse à 94 000€, d'autoriser le Maire à signer tout acte de vente de cet immeuble et tout document afférent avec le cabinet d'esthéticienne et de dire que les frais d'acte et d'enregistrement notariaux seront à la charge de l'acquéreur.



## MARCHES PUBLICS – AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU CABINET DE MEDECINE

Vu l'article L2122-21-1 autorisant le conseil municipal à charger le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché,

Un médecin libéral a proposé à la Commune de Lassy d'installer son activité dans le centre-bourg. Cette opportunité est saisie par la Commune qui a pour projet de rénover, avec accord du candidat médecin, le bâtiment situé au 11, rue Pierre Marie Josse à Lassy. Pour lancer cette opération, il convient dans un premier temps de recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre pour coordonner l'opération. Les missions confiées au cabinet de maîtrise d'œuvre, pour cette opération de réhabilitation d'un bâtiment existant, sont les suivantes : Les études d'avant-projet ; Les études de projet ; L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux ; Les études d'exécution ou l'examen de leur conformité au projet et le visa de celles qui ont été faites par les opérateurs économiques chargés des travaux ; La direction de l'exécution des marchés de travaux ; L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ; L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement. Le montant de la prestation globale de maîtrise d'œuvre est estimé à 30 000€ HT maximum, sachant que le montant total des travaux est estimé 230 000€ HT maximum.

Contenu des débats : *M. le Maire rappelle qu'il faut lancer l'opération rapidement. Il faudrait réceptionner l'ouvrage durant le dernier trimestre 2024. L'appel d'offres sera lancé dès le début de la semaine prochaine.*

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le contenu des missions confiées au futur maître d'œuvre de l'opération de réhabilitation du bâtiment situé au 11, rue Pierre Marie Josse en cabinet de médecine libérale, d'autoriser le Maire à souscrire un marché public de maîtrise d'œuvre pour cette opération de réhabilitation après procédure adaptée de mise en concurrence pour un montant maximum de 30 000€ HT.

## Nouvelles zones limitées à 30km/h

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023, les voies et rues suivantes sont classées en zone 30 :

- Toutes les rues du lotissement de la Chevardière
- Toutes les rues du lotissement du Pâtis du Bourg
- La rue du Pâtis du Bourg
- La rue Georges Picot
- L'allée des Chênes



## Installation de bornes de propreté canine

Suite à la constatation de nombreuses déjections canines sur la voie publique, en novembre les agents des services techniques ont installé 4 bornes de propreté canine équipées d'un distributeur de sac et d'une poubelle de recueil. Acquisition faite auprès de la société Comat et Valoo pour un montant de 1320,72 euros TTC. 4 points sont équipés et à la disposition des maitres promenant leur chien : rue de la fée Viviane, rue du pâtis du bourg, près de la salle des fêtes, et, rue Nominoë. La municipalité remercie les citoyens qui participent au maintien de la propreté de la commune.



## Etat Civil



### Naissances :

- 14 avis de naissances

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.



### Décès :

- Le 19 novembre à Rennes, monsieur Louis, Marie, Jules, Pierre PAIREL

## « Lassy, Cap 2026 »

2023 s'est terminée avec l'aboutissement d'un projet, l'ouverture de la boulangerie/pâtisserie ALLAIN avec son équipe énergique. Quel plaisir de pouvoir acheter son pain, ses gâteaux au plus près de chez soi avec des produits de grande qualité.

2024 s'annonce aussi une année de projets. Projet de la construction de salles d'activités en cours de réalisation qui a déjà réuni pour consultation les associations afin de définir collectivement le cahier des charges des besoins. Ce travail va se poursuivre en concertation comme initié. Un autre projet va aussi prendre forme : l'installation d'un médecin généraliste. Pour donner suite à la sollicitation de ce professionnel médical, il nous est apparu comme prioritaire de saisir l'opportunité de répondre à un service de santé auprès de la population de tous âges face aux besoins actuels de médecin traitant. Pour cela nous avons décidé la rénovation de locaux municipaux inoccupés, destinés à des services, pour recevoir ce service médical. Les plans ont été élaborés en concertation avec le maitre d'œuvre et ce médecin pour répondre aux besoins de ce type de locaux en restant dans un budget contraint. Nous développons une politique de santé et ce service viendra compléter l'offre de soins déjà existante.

Nous vous souhaitons une année sereine et douce.

## Expression des groupes

## « Lassy participatif »

En cette nouvelle année, nous tenons à vous adresser nos meilleurs vœux de santé et de bonheur. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux habitants de notre charmante commune, ainsi qu'à son nouveau boulanger dont la bonne installation nous ravit.

Cependant, le projet de salle multi-activités suscite des interrogations. Un souci de PLU retarde le projet, occasion propice pour en discuter de manière concertée. Le budget conséquent (> 600 000€) supporté par les collectivités mérite une réflexion approfondie sur les besoins et usages potentiels pour aligner le projet avec les attentes des Lasséens. Des associations ont bien été consultées, mais aucune restitution ne formalise leurs doléances en un cahier des charges consultable. On nous parle d'y pratiquer des "activités douces", mais sans un vestiaire équipé de douche, sans définir les contraintes de stockage. A ce stade, cet équipement apparaît redondant avec la salle des fêtes, la cuisine en moins. Des outils existent pour faire émerger l'intelligence collective, nous sommes prêts à partager notre expérience, dans une démarche constructive.

Enfin, nous déplorons le manque de communication sur la pizza à emporter qui conduit à ouvrir deux services identiques dans deux commerces différents.

N'hésitez pas à nous solliciter.

Médiathèque de Lassy  
14 rue de la Mairie - 35580 LASSY

Responsable : Chann Lavigne

Tél : 02.99.42.02.87

Mail : mediatheque.lassy@gmail.com

#### Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30 – 18h

Mercredi : 10h – 12h & 16h30 – 18h30

Jeu : 16h30 – 18h

Vendredi : 16h30 – 18h (hors vacances scolaires)

Samedi : 10h – 12h30 & 14h – 16h

Fermée les vendredis durant les vacances scolaires

# LA MÉDIATHÈQUE DE LASSY, un tiers lieu.



## Venez trouver à la médiathèque :

- **Un coin thé-café en libre-service**, l'occasion de s'installer pour lire quelques pages ou de discuter de tout et de rien.

- **Un coin couture, avec des livres dédiés et une machine et du matériel en libre accès**. Si vous avez des questions techniques, Chann, la médiathécaire, pourra vous répondre avec son expérience de costumière. **Des ateliers couture** sont également proposés par les bénévoles de l'association Sourire Malgache, **deux samedis par mois de 10h à 12h**. Prochaines dates : **16 et 30 mars**

**06 et 13 avril | 18 et 25 mai | 08 et 22 juin.**

- Des **ordinateurs en libre accès ainsi qu'une Switch**.

- **Une boîte à histoire Lunii**

- **Des jeux à jouer sur place** de la ludothèque de Baulon. Le saviez-vous ? Avec vos cartes de bibliothèque, **vous pouvez emprunter les jeux** de la ludothèque de Baulon en vous rendant sur place.

- **Des ateliers créatifs jeunesse** animés par les bénévoles de l'association Sourire Malgache Les **1<sup>ers</sup> mercredis de chaque mois de 15h30 à 17h**. Prochaines dates : **3 mars | 03 avril | 15 mai | 05 juin**.



## 8 JUIN, 9<sup>ème</sup> édition des Arts2rues



La 1<sup>ère</sup> réunion d'organisation de l'évènement municipal a eu lieu le 21 novembre salle du conseil en présence des membres d'associations lasséennes et de bénévoles lasséens souhaitant participer au festival, d'élus des commissions « culture et associations », de Chann la bibliothécaire, Yann l'animateur jeunesse et David PHELIPPE directeur de Musicole. Le thème « la musique dans tous ses états » a été retenu. Toutes les personnes présentes ont participé activement aux échanges d'idées d'animation, de spectacles et d'organisation. Les prochaines réunions permettront d'affiner l'évènement pour le finaliser. Nous invitons tout lasséen de tous âges à réserver sa date du 8 juin de 14h à 01h. Place St Martin, petite restauration, buvette et le Sympatic bar vous restaureront. Entrée gratuite, animations tout l'après-midi, un temps repas animé le soir et un spectacle nocturne clôturera la fête.

Toute personne souhaitant nous rejoindre comme bénévole pour cette fête communale, le jour même (même un bref moment), sera la bienvenue et nous la remercions à l'avance. Vous pouvez appeler ou passer en mairie, vous adressez à Mr Lancelot, ou, Mme Le Duc Véronique adjointe déléguée à la culture.

## Un espace et des collections « Facile à lire » et « lire autrement »

Des meubles ont été réalisés par le chantier d'insertion de Val d'Anast sur des plans des bibliothécaires du territoire. Ce sont des meubles pensés pour faciliter l'accès aux livres et à la lecture. Les livres que vous y trouverez sont sélectionnés pour être courts et abordables, afin de retrouver le plaisir de lire, même quand on n'a pas de temps ou des difficultés particulières avec la lecture.

D'autres collections, sont présentes à la médiathèque pour répondre à différentes difficultés. **Repérez-les avec cette icône :**

-Les grands caractères, allant de la taille 16 à la taille 20

-Les livres adaptés aux différents dys

-Les livres audio



« **Daisy dans vos bibliothèques** » est un dispositif national, porté par l'association Valentin Haüy. Il permet à toute personne rencontrant des difficultés pour lire, du fait d'un handicap ou d'un trouble - personnes malvoyantes ou aveugles, mais également en situation de handicap moteur, mental ou porteuses de troubles cognitifs et des apprentissages (les publics « DYS ») – d'accès à des versions sonores des livres.

Il est possible de faire venir les livres audio directement chez la personne bénéficiaire et d'emprunter un « lecteur Daisy » à la médiathèque. Ces lecteurs permettent de lire les CD, d'adapter la tessiture de la voix, la vitesse de lecture et de naviguer simplement dans le livre.

Vous pouvez consulter le catalogue des livres ainsi proposés sur la bibliothèque en ligne Eole.



## « Ressources numériques »



Lorsque vous êtes abonné à une médiathèque d'Ille-et-Vilaine, vous avez accès à des ressources en ligne gratuitement. L'offre départementale a évolué en janvier 2024, elle s'est simplifiée ! Retrouvez des centaines de films, de titres de presse, de livres numériques et de modules de formation sur la plateforme Ille&Média. Il vous suffit de vous créer un compte sur la plateforme : <https://illeetmedia.mediatheques.fr/>



# La boulangerie/Pâtisserie ALLAIN

" Tout fait maison avec passion "



## ► Portrait « Antoine ALLAIN, un parcours guidé par la passion »



**Un zoom sur son parcours personnel :** Mr ALLAIN Antoine, Costarmoricaïn d'origine, est issu d'une famille de boulangers installée à Bruz depuis 2016. Il a grandi dans

les odeurs de farine, de pain chaud et côtoyé dans le fournil le savoir-faire de son papa boulanger/pâtissier/chocolatier. Mr ALLAIN est l'aîné d'une fratrie de 4 garçons : lui, 27 ans, pâtissier et papa d'une petite fille de 3 ans avec qui il partage ses mercredis ; Matthieu 24 ans boulanger ; Baptiste 19 ans en fin d'apprentissage en boulangerie/pâtisserie chez un meilleur ouvrier de France Mr CHOUËT Didier à Cesson Sévigné, et, le dernier Hugo, 17 ans, ne faillit pas à la

« La boulangerie, une affaire de famille »

tradition des métiers de bouche. Il est apprenti en CAP cuisine en restauration à Pipriac et souhaite se spécialiser dans les fromages. Mr ALLAIN a acquis en grandissant

une valeur familiale forte : l'entraide.

**Un zoom sur son parcours professionnel :** Collégien au collège Chêne Vert à Bain de Bretagne il fait le choix de se tourner vers un métier manuel et quoi de plus naturel que celui de sa famille. En 2015 il obtient son **CAP pâtissier** et démarre comme ouvrier dans l'affaire familiale à Ploufragan (22). Puis il consolide son expérience en prenant pendant 4 ans la gérance de la boulangerie arrivée à Bruz. Ses créations le fait remarquer par un client fidèle du magasin, Mr Le Daniel Laurent, meilleur ouvrier de France pâtissier chocolatier.

« La pâtisserie, un métier de passion »

Un dimanche il le félicite pour la qualité de ses gâteaux. C'est un déclic pour lui et une révélation « *je ne me rendais pas compte, je produisais par passion, et, venant de Mr Le Daniel j'ai été très touché.* »

Il décide donc de « se tester » en se faisant recruter au **laboratoire de production Le Daniel** à Saint Jacques de la Lande comme « **ouvrier entremet** ». Durant cette année « *J'y ai acquis la rigueur, l'organisation et l'exigence* ». Il nous livre : « *La pâtisserie, c'est laisser parler sa créativité en suivant les saisons pour les parfums, les visuels, et, c'est sortir des créations*

« Pâtissier, un métier d'artiste exigeant »

auxquelles on ne s'attend pas ». Il ajoute : « *Je suis très exigeant envers moi-même. La pâtisserie requière*

*exigence et minutie. C'est un métier d'artiste et j'aime ce que je fais.* »

## ► Construction d'un bâtiment neuf

Début 2022, après une étude de marché de la CCI montrant clairement la viabilité d'une boulangerie sur la commune de Lassy, et, à la vue de la carence du secteur privé pour ce commerce, le conseil municipal considérant que cela relevait de l'intérêt général, a fait le choix d'intervenir fortement en effectuant lui-même les investissements. Le choix de l'emplacement a été primordial : être visible de la rue. La boutique a donc été construite, sur un terrain communal voué à recevoir des commerces, sur la place Raymond Piron qui donne directement Rue Jean Fontaine, rue très fréquentée pour son axe routier Baulon/Guichen ou Baulon/Rennes. La présence d'un parking à proximité et du bar/tabac/presse se sont révélés comme une plus-value pour les futurs clients.

Le 22 octobre 2022 le conseil municipal a voté à l'unanimité l'attribution du marché pour la construction d'un bâtiment modulaire de 120 m<sup>2</sup> à l'entreprise Dassé pour un montant de 283 030 € HT, conformément à la proposition du maître d'œuvre. S'en sont suivis le choix des artisans puis la réalisation des travaux.

Ce bâtiment a pu voir le jour grâce aux financements de l'État, de la Région Bretagne et de la commune, conformément au plan de financement de l'opération ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES		En %
Objet	Montant en € HT	Montant en € TTC	FINANCEMENT	Montant en €	
Etudes	Maîtrise d'œuvre	23 931,80 €	ETAT (DSIL)	114 450,00 €	24,57%
	Architecte	2 500,00 €	REGION « bien vivre partout en Bretagne »	76 300,00 €	16,45%
	Bureau de contrôle	2 150,00 €			
	Etude de sol	1 590,00 €			
	Géomètre	850,00 €			
Travaux	Construction bâti	283 030,00 €	AUTOFINANCEMENT (sur fonds propres)	365 944,16 €	78,88%
Equipements	Equipements de production	150 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>483 911,80 €</b>	<b>666 694,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>666 694,16 €</b>	

Le projet n'a pas été un long fleuve tranquille pour accueillir un boulanger dans les locaux. Après plusieurs contacts, voir un désistement de dernière minute avec un boulanger intéressé, associé aux choix des équipements et la définition des locaux, fin 2022, Mr Allain Antoine s'est manifesté auprès de la municipalité, intéressé pour venir s'installer sur la commune. Après être venu présenter son projet et ses produits à la municipalité, le conseil a accueilli positivement sa candidature, soumise bien sûr pour lui à l'obtention de son financement, ce qui a été le cas. C'est ainsi que nous avons repris l'aventure avec Mr ALLAIN Antoine, pâtissier de métier, jusqu'à l'ouverture le 4 décembre dernier. Nous allons maintenant découvrir cette équipe dynamique.



Chausson Allain





## ➤ Présentation de la boulangerie/pâtisserie/snacking ALLAIN

Qui de mieux placer pour vous présenter votre nouveau commerce que les professionnels qui y œuvrent au quotidien. Retour sur l'interview de Mr ALLAIN Antoine, propriétaire, et de son équipe.



Antoine et Matthieu



Diana



Maï-li



### Mr Allain, Pourquoi le choix de Lassy pour vous installer ?

Aujourd'hui à 27 ans, riche d'une expérience professionnelle que vous avez pu lire dans mon portrait, j'ai eu envie de m'installer et d'avoir ma propre affaire. C'est mon meunier qui m'a proposé le projet à la suite des recherches de la mairie. Après analyse de la situation « pignon sur une rue très passante, seule boulangerie, intégration dans des locaux neufs, proche géographiquement de chez moi, soutien de la municipalité » j'ai décidé de saisir cette réelle opportunité.

**« Le lancement d'un commerce, un défi à relever »**

### Comment se sont passés vos débuts depuis l'ouverture ?

J'adore les challenges, et c'est vrai que d'autres professionnels m'ont dit que d'ouvrir avant les fêtes de fin d'année c'était une folie. Nous avons relevé le défi avec mon équipe composée de 4 personnes : mon frère Matthieu le boulanger, Diana et Maï-li les serveuses souriantes qui vous accueillent, et, moi-même. Nous sommes fiers d'avoir fait cela ensemble. Cela a été intense, il a fallu trouver nos marques. Nous sommes très heureux car la clientèle a été au rendez-vous et la demande a été plus forte que nous l'avions pensé. Nous avons vendu plus de 600 galettes des rois !!! Nous avons rencontré des gens chaleureux, bienveillants. Pour nous **la boulangerie se veut un lieu d'accueil favorisant le lien social.**

### Quels produits proposez-vous? Vos spécialités ?

**En boulangerie**, nous produisons toutes sortes de pain avec la farine de notre meunier de Nozay, une spécialité le pain Epeautre à la farine locale de Bain de Bretagne. En viennoiserie, nous proposons les croissants, pain au chocolat, brioches etc. Une spécialité : le chausson ALLAIN dont Mr Allain père est le créateur. **En pâtisserie**, nous produisons toutes celles connues, et, aussi des créations saisonnières : le Mont Blanc dont la composition varie avec la saison, Le Valentin et sa Valentine mettant à l'honneur la fête des amoureux.

**« Des créations saisonnières surprenantes »**



Il y en a bien d'autres, nous vous invitons à venir les découvrir et les déguster.

**En snacking**, nous proposons la focaccia avec 2 recettes journalières différentes, un croissant au jambon et chorizo avec une béchamel faite maison, et, des sandwiches : poulet (cuit maison à la vapeur et aux herbes), jambon ou thon, accompagnés d'une mayonnaise faite maison.

### Souhaitez-vous adresser un message aux Lasséen(e)s ?

Nous souhaitons préciser que des évolutions sont déjà prévues : l'embauche d'un apprenti en septembre et, nous voudrions instaurer un système de retrait de commande le samedi AM. Pour le moment nos horaires ont été instaurés, ils seront affichés à l'entrée du magasin. Pour nous joindre un numéro de téléphone: 07 65 88 76 00.

A l'écoute des clients, nous voulons prendre en compte vos remarques pour améliorer notre travail donc nos produits. N'hésitez pas à échanger avec nous en magasin, ou, à déposer le questionnaire en boulangerie mis dans ce numéro du LIEN, si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous en remercions.

Nous tenons à remercier la municipalité pour son soutien à notre installation. Merci à toutes les personnes qui sont venues dès l'ouverture et par la suite. Merci d'avoir été au rendez-vous et de nous avoir permis de faire un lancement digne de ce nom. Pour nous, avec vous, ce n'est que le début d'une aventure.

N'hésitez pas à nous faire confiance sur notre expertise et savoir-faire. Nous serons attentifs à vos retours pour répondre à vos attentes au quotidien. Alors à très bientôt, au bonheur de vous croiser dans notre boulangerie !



# VIE JEUNESSE

## Espace Jeunes

14 rue de la Mairie  
35580 LASSY  
Tél : 06.83.08.15.76  
animateur.lassy@gmail.com

### Ouverture :

L'Espace Jeunes est ouvert pour tous les Lasséens de 11 ans (entrée en 6<sup>ème</sup>) à 17 ans.

- Mercredi de 14H00 à 18H00 (dans la limite de 12 places maximum)
- Vendredi soir de 18H30 à 20h30
- Samedi de 14H00 à 18H00 (dans la limite de 12 places maximum)

Ces horaires peuvent être modifiés en cas de sorties et/ou soirées.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, du lundi au vendredi, les horaires sont établis en fonction des animations, merci de se référer au programme.

Votre participation est soumise à la remise du dossier d'inscription disponible en mairie ou sur le site de la mairie : <https://www.lassy35.fr/espace-jeunes/documents-pratiques>.

## Vacances de la toussaint, intégration des nouveaux arrivants

L'espace jeunes a accueilli 46 lasséens et lasséennes du 21 octobre au 06 novembre !! déjà plus que l'AJE 2023, nous sommes très heureux de pouvoir démarrer nos vacances sous les chapeaux de roues afin de lancer nos périodes extrascolaires pour cette nouvelle génération ayant intégré l'espace jeunes depuis septembre. Le 2/11 nous sommes allés au Level 3 de Vern-sur-Seiche pour une après-midi Space-laser.



Ces vacances ont surtout été une première pour l'Espace Jeunes. Nous voudrions tout d'abord transmettre nos sincères remerciements à la municipalité de Lassy et à la directrice de l'école Camille Claudel pour avoir accepté de nous prêter les locaux de l'école pour notre grande soirée d'horreur. A l'unanimité nous n'oublierons pas cette soirée tellement c'était génial pour nos plus grands de retomber en enfance en traversant les couloirs menant vers leurs anciennes classes.

## Vacances de Noël sportives

Pas de Marché de Noël à l'horizon ni de file d'attente à nos sorties magasins sur Rennes. Cette année avec l'organisation des vacances, notre accueil s'est vu modifié quitte à ce qu'il n'y ai pas de magie de Noël. Nous avons retrouvé nos jeunes le **3 janvier** bien reposés pour une rentrée sportive inter espaces jeunes à Goven salle des Vergers.

Une première sortie le **5 janvier** à la patinoire sur Rennes a permis de conclure ces vacances. Première expérience en bus rennais pour une partie du groupe à défaut de ne toujours pas avoir de métro sur la ligne B...



## Service assuré au repas des aînés du CCAS

Ils étaient cette année une dizaine à participer le samedi 18 novembre. En partenariat avec le CCAS, nos jeunes ont pu aider au service du « repas des aînés » avec des membres du CCAS et le chef Guillaume Sanchez.

L'intergénérationnalité étant une valeur primordiale de notre espace jeunes, nous sommes très heureux d'avoir pu participer à cette journée au combien importante dans ce qu'elle représente. Ce n'est pas tout, cette année comme nous avons eu beaucoup de demandes des jeunes pour apporter leur aide, c'est une journée qui sera amenée à se refaire mais aussi qui ouvrira la porte à d'autres journées d'échange dans l'année afin de célébrer et partager beaucoup plus de temps tous ensemble.



## Violence, sexisme, atelier avec l'association « Paenser les Maux » :

En partenariat avec la médiathèque de Lassy et l'association de « Paenser les Maux » de Lassy nous avons travaillé en intergénérationnalité sur les sujets « des violences » et du « sexisme ». Voici ci-dessous les travaux produits avec les jeunes et certains parents.

Nous souhaitons réitérer ce partenariat afin d'y créer un véritable cycle annuel et de rendre plus fréquent ces rencontres auprès de nos jeunes.



## Cap sur les Vacances de février 2024 :

Nous vous donnons rendez-vous pour **les vacances de février qui auront lieu du 24 février au 11 mars**. Nous peaufinerons actuellement avec les jeunes le déroulé complet de ces vacances et nous savons déjà nous organiserons la journée inter-commune sportive OCAS avec la **découverte de nouvelles pratiques sportives comme le « Spike Ball » le mercredi 6 mars**. Infos sur : [www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr). Inscription par mail : [animateur.lassy@gmail.com](mailto:animateur.lassy@gmail.com) - Renseignements supplémentaires auprès du responsable Yann ROBERT : 06 83 08 15 76



Photo : <https://www.open5.fr/spikeball/>

## Nos projets pour l'année 2024 :



Quoi de mieux qu'une première ouverture dès janvier 2024 pour mieux réfléchir ensemble aux projets de l'espace jeunes pour l'année à venir. Ceux présents le 4 janvier ont pu participer et travailler collectivement sur les objectifs et projets pour 2024. 10 années séparent cette photo issue d'un article Ouest France à aujourd'hui. Nos petits lasséens s'étaient complétement préparés à savourer un « breakfast » en respectant les traditions de nos voisins british. Et pour encore mieux se fondre dans la masse, ils étaient tous habillés d'un « uniforme » rappelant celui des écoliers anglais. Sujet d'actualité car ce sera bientôt une réalité en septembre prochain pour une partie des collègues et lycées volontaires à l'expérimentation du port « de la tunique unique ».

Cette année nos jeunes ont décidé de mener un « podcast » (fichier audio diffusé sur le web et destiné à être écouté aussi bien chez soi ou dans les transports) et d'y étudier de nombreux sujets d'actualités et surtout d'une actualité qui leur parle en allant du port de l'uniforme dans un avenir proche jusqu'au permis à 17 ans en passant par la vision du monde en 2040.



**Au-delà du projet radio**, nous animerons **les Arts2rues** avec un graff géant. Nous aimerions durant l'année : créer un séjour pour cet été, organiser un restaurant éphémère, créer nos pulls à l'effigie de l'espace jeunes élaboré en 2023, mettre en place des représentants de l'espace jeunes, et, réfléchir à un projet de solidarité internationale... En bref, de belles idées pour une année 2024 qui s'annonce bien chargée et nous en sommes très heureux.



## Yann jette une bouteille à la mer

« Cet été aura lieu la **prochaine édition des « Nocturnes »** (événement intercommunal porté par VHBC et les communes) qui portera sur un festival artistique, et, je jette une petite bouteille à la mer. Si vous connaissez des artistes musicaux, de spectacle, des jeunes aux talents artistiques cachés, **n'hésitez pas à me joindre** aux coordonnées de l'espace jeunes ou sur mon adresse mail. »

## Portes ouvertes collège Anita Conti à Bruz

Vendredi 22 mars 2024 de 17h30 à 20h00.

Le public pourra visiter les locaux et rencontrer les équipes pédagogiques, qui présenteront les projets qu'elles mènent. Rencontres avec les élèves du Conseil de Vie Lycéenne, avec l'équipe de vie scolaire et les personnels.

Contact auprès du service de scolarité concernant les modalités d'inscription.

02 23 50 17 00 / [ce.0352686e@ac-rennes.fr](mailto:ce.0352686e@ac-rennes.fr)

Site du lycée : <https://www.lycee-anita-conti-bruz.ac-rennes.fr/>



## Formation en apprentissage

le 23/03/2024 de 9h30 à 17h30

Venez rencontrer les Compagnons du Devoir lors de la journées portes ouvertes à la maison de Compagnons 2 rue Jules-Verne, à Rennes.

## Acquisition d'un vidéo projecteur à l'école Camille Claudel

La mairie a acheté à MICRO C pour un montant TTC de 2 035,20€ un vidéo projecteur qu'elle a fait installer dans la classe de Mme Guihard, la directrice, qui avait demandé cet équipement. Les enfants de Grande Section de maternelle vont bénéficier de nouveaux supports pédagogiques pour leurs activités en classe.



## Animations

**Médiathèque de Lassy**

### L'éveil des tout-petits

Histoires et comptines pour les enfants de 0 à 3 ans

Deux séances de 45 min à 9h45 et à 10h45 un mardi par mois

Gratuit, sur inscription

Renseignements et inscriptions au 02.99.42.02.87 ou sur [mediatheque.lassy@gmail.com](mailto:mediatheque.lassy@gmail.com)

Partager, échanger, apprendre...

- ▶ 26 mars (musique)
- ▶ 16 avril
- ▶ 14 mai
- ▶ 11 juin

Vallons Haute Bretagne COMMUNAUTÉ

## Ateliers d'éveil

Enfants moins 4ans

Lundi 9h30 à 11h30  
salle multifonction  
A LASSY

Animé par Florence CHOQUET sur inscription

19/2 : raconte et signe  
26/2 : psychomotricité

02 99 32 60 73 07 77 79 46 11 [www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr)

Relais petite enfance

## HO ! HO ! HO ! Mais qui est donc passé à la crèche ?

**Vendredi 8 Décembre, c'est avec un peu d'avance que le Père Noël est passé rendre visite à la crèche où une centaine de tout-petits et leurs familles l'attendaient !**

Depuis plusieurs jours, tous s'affairaient à préparer la fête : décoration du sapin, fabrication de suspensions de Noël, chants et livres de Noël ... Les professionnelles préparaient elles aussi cette période festive : décoration du hall d'entrée, des vitres et murs de la crèche, fabrication de décors pour la soirée de Noël, conception d'un spectacle de marionnettes ... Ho Ho Ho !!! Le Père Noël n'allait sûrement pas tarder !

En attendant son arrivée, les enfants se sont rendus à la salle des Lavandières voir le spectacle « Les découvertes de Grelette » de la Compagnie Eclat d'âmes. Toute l'équipe remercie le Relais Petite Enfance pour cette invitation.

**Et le 8 décembre c'était la soirée de Noël de la crèche !** Le Père Noël est arrivé, et les enfants émerveillés lui ont donné leur lettre pour qu'il apporte des cadeaux lors de sa grande tournée du 24 au 25 décembre. En attendant cela, il a donné des petits chocolats à chacun des enfants. Lors de cette soirée, les enfants et leurs familles ont assisté à un spectacle de marionnettes conçu et mis en scène par l'équipe, ils ont joué les stars dans un photomaton neigeux imaginé par les professionnelles, et ont également confectionné des petits sablés délicieux avec la cuisinière. La soirée s'est clôturée autour d'un goûter de Noël où professionnelles, parents et enfants se sont retrouvés en toute convivialité.

**Le 21 décembre, Aurélie, la cuisinière de la crèche, a proposé un déjeuner festif aux enfants :** soupe de butternut à la poudre de noisettes, suprêmes de volaille en croûte de pain d'épices et sa purée de patates douces, bûche au citron ou chocolat. Un régal et un avant-goût des fêtes !

Toute l'équipe de L'Arbre en Couleurs vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024 !

Nous remercions également très chaleureusement Stéphanie Dandois (fleuriste de Goven au « Jardin Secret ») pour l'**animation Art floral auprès des enfants lundi 11 décembre**. Les enfants ont réalisé de magnifiques compositions et couronnes de Noël.

Nous rappelons que la **prochaine commission d'admission pour les demandes** d'accueil régulier, aura lieu début avril 2024 pour des places en septembre 2024. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à cette commission. Renseignements : Crèche L'Arbre en couleurs direction.larbreencouleurs@goven.fr / 02 23 61 13 30.





## Association Le Pont de pierres : Chantier et balisage

### Restauration de la Grotte du Saint-Brin

L'association a entrepris de restaurer la grotte située au-dessus de la mairie, qui se nomme Le Saint-Brin, nom singulier dont on ne connaît pas l'origine. Des cartes postales anciennes (CPA) datant du début du XX<sup>e</sup> mentionnent ce lieu. Toujours fréquenté, il était nécessaire de le restaurer.

En 2023, une équipe de 7 bénévoles a déjà consacré trois journées à cette restauration. Dans un premier temps, il a été nécessaire de dégager les arbustes, laurier et lilas notamment, dont les racines soulevaient les pierres, certaines avaient roulé sur la pelouse. Puis l'équipe s'est attaquée à la structure, Des pierres ont été positionnées dans les endroits où il y avait des manques et elles ont été fixées avec du béton à l'arrière pour une meilleure consolidation. Lors de la troisième journée, cet automne, l'équipe s'est attaquée à la toiture. Après sa démolition, deux équipes ont été constituées, l'une sur l'échafaudage pour être à la bonne hauteur, l'autre sur le terrain pour transporter les pierres, déblayer les gravats, préparer le béton et monter les seaux. L'après-midi, un engin élévateur a permis de déplacer les grosses pierres et de les poser correctement au niveau du toit. Au printemps, une journée sera programmée pour terminer le travail, notamment les joints.



### Balisage du « Circuit des landes »

Une journée complète a été nécessaire pour faire la totalité du circuit. Il faut non seulement baliser, mais aussi nettoyer autour de la signalisation. Ce travail est à faire tous les ans. Pour garder la Labellisation de la Fédération Française de la Randonnée, nous avons une obligation d'entretien. Les deux autres circuits seront balisés cette année. Merci aux bénévoles pour le travail réalisé et à l'équipe technique.



### Projet du Café Associatif : Nouvelles Perspectives et Appel à la Communauté

La Maison Rue Pierre Marie Josse n'étant plus disponible, le Projet Explore de Nouvelles Voies

Comme vous le savez, grâce à votre mobilisation, le projet du café associatif avait franchi, en juin dernier, une étape significative en obtenant 40 000 € dans le cadre du budget participatif départemental. Cette réussite témoigne de l'enthousiasme et de l'engagement collectif envers ce projet ambitieux, destiné à devenir un lieu de rencontre et de partage au cœur de notre commune.

Cependant, un récent développement a posé un nouveau défi : la mairie a décidé de ne plus mettre à disposition la maison située rue Pierre Marie Josse, un lieu initialement envisagé pour accueillir le café. Face à cette situation, nous avons exploré d'autres possibilités comme le partage de l'échoppe du Canut ou l'aménagement du préau devant la mairie. Néanmoins, ces solutions alternatives n'ont pas reçu l'approbation de la municipalité.



Toutefois, une opportunité se profile à l'horizon. La mairie a suggéré le cabanon du palet comme site potentiel pour le café. Actuellement, des discussions sont en cours avec le Club des Ajoncs pour envisager un projet commun sur ce site, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives enthousiasmantes.

Ce café associatif est conçu pour être plus qu'un simple café ; il se veut un espace vivant de convivialité et de partage, un pilier pour le dynamisme social de notre village. C'est dans cet esprit que nous faisons appel à votre créativité, votre soutien et votre participation active.

Si vous avez des idées, des envies spécifiques pour ce projet, ou simplement l'envie de participer à cette aventure collective, votre contribution sera accueillie avec grand plaisir. Rejoignez-nous pour transformer ce défi en une réussite partagée et pour bâtir ensemble ce lieu.

Une réunion publique aura lieu au printemps pour échanger, partager et construire ensemble l'avenir du café associatif de Lassy!

Pour plus d'informations, pour partager vos suggestions, ou pour exprimer votre intérêt à participer, n'hésitez pas à nous contacter à [lasynergie35@gmail.com](mailto:lasynergie35@gmail.com). Chaque voix est importante pour concrétiser ce projet qui nous est si cher.



« Projet lauréat du budget participatif départemental 2023 »

## Les p'tits Lasseens

Braderie  
puériculture  
Salle des fêtes  
de Lassy

Association "les p'tits Lasseens"

Dimanche 17 Mars de 9h à 13h

ouvert à partir de 7h30 pour les exposants

5€ la table

reservation par mail: [bailly.patricia@orange.fr](mailto:bailly.patricia@orange.fr)

telephone : 07.61.36.49.55

## Association Tai Chi Lassy



Nouveau : un cours de Tai Chi Chuan est proposé **tous les lundis hors vacances scolaires à la salle des fêtes de Lassy de 18h30 à 19h30**. Le Tai Chi Chuan est un art martial ancestral chinois qui permet la relaxation, la souplesse, l'équilibre interne...

Possibilité de commencer en cours d'année.

Premier cours d'essai gratuit, 150€ l'année complète

Possibilité de payer à la séance (10€/séance)

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations. Tangui Quédillac

06 74 88 01 10 - tangui.quedillac@gmail.com

## VITAGYM

Cours surprise déguisé organisé par les membres de Vitagym à Lassy pour le dernier cours de Nolwenn au sein de l'association. Vitagym à Lassy tenait à remercier chaleureusement Nolwenn pour ses quinze années de séance de sport.



## Sourire Malgache



L'association **Sourire Malgache** organise un

### SUPER LOTO BOVEL

Animé par Dédé  
Siret 328 071 881 00044

salle polyvalente  
**Dimanche 10 mars 2024**  
14h (ouverture des portes à 12h)

Plus de 60 lots à gagner (bons d'achats, paniers garnis, corbeilles fruits - légumes - apéro, objets divers...)  
dont 2 quines suivis de 10 lots identiques + 1 carte chance

1 bon d'achat de 600 €	1 carte 3€
1 bon d'achat de 300 €	3 cartes 8€
1 bon d'achat de 200 €	6 cartes 13€
1 bon d'achat de 100 €	8 cartes 15€
6 bons d'achat de 40 €	1 carte offerte pour 3 cartes achetées
6 bons d'achat de 30 €	
6 bons d'achat de 20 €	

**Réservation au 06 02 30 16 63 (Dédé)**

**Restauration sur place**  
Formule à 6€ :  
1 sandwich + 1 boisson + dessert + 1 carte offerte

Association **Sourire Malgache LASSY**  
www.souriremalgache.org

Remerciements à la municipalité de BOVEL pour le prêt de la salle

Ne pas jeter sur la voie publique

## Des news du FCBL

••••• Samedi 06 mars : LOTO - Samedi 16 mars : Repas - 4-15-16 Juin Tournoi FCBL •••••

**SAMEDI 6/03**  
A PARTIR DE 18H

### SOIRÉE Loto

Salle polyvalente de Baulon

INSCRIPTIONS AU -06 60 53 67 34

1 carte 6€  
2 cartes 10€  
3 cartes 15€  
Bingo 5€ les 3

**16 mars REPAS du FCBL**  
à la salle polyvalente à Baulon.  
Réservation possible et infos au 06 60 53 67 34

## TOURNOIS FCBL



14/15/16 JUIN

Vendredi 14 juin: les vétérans

Samedi 15 juin :  
à partir de 10h : U11/U13  
le soir : les seniors

Dimanche 16 JUIN  
à partir de 10h : U15/U17.



## Repas Interassociations organisé par la mairie

Le vendredi 19 janvier à l'initiative de la mairie un repas inter association a été organisé. Pour favoriser l'interconnaissance quoi de plus sympathique que d'échanger au décours d'un repas partagé. A l'instar d'une auberge espagnol, chacun(e) a amené des mets fabriqués maison ou non qui ont été bien appréciés, la municipalité a offert les boissons. 36 convives de diverses associations lasséennes et quelques élus ont passé un excellent moment festif à la salle Joseph Legendre. A renouveler!

Un absent sur la photo, le photographe Jean-Yves Bourdeverre.



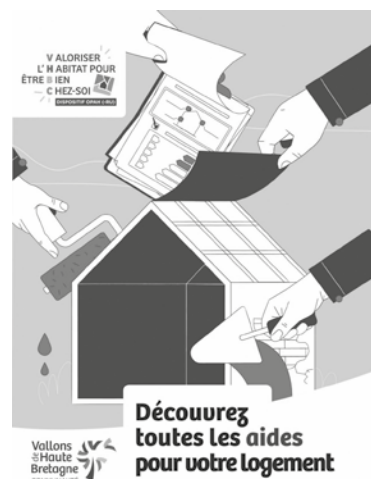
## Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Dans le cadre de son programme local de l'habitat, Vallons de Haute Bretagne Communauté a souhaité lancer une opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah).

VHBC souhaite ainsi mobiliser des fonds en faveur de la réhabilitation du parc ancien afin de lutter contre la précarité énergétique, favoriser le maintien à domicile et agir sur l'habitat dégradé et la vacance des logements.

Cette action permettra un accompagnement des propriétaires aux revenus modestes par une équipe d'animation, dans le montage administratif, technique et financier des dossiers de subventions. Renov'habitat vient compléter ce dispositif pour les propriétaires occupants avec des revenus plus élevés.

**Plus d'infos sur :** <https://www.lassy35.fr/actualites/et>, à France Services au RESO à Guichen.



VOUS SOUHAITEZ  
**ISOLER**  
VOTRE MAISON?

AVEZ-VOUS PENSÉ À L'ESPACE  
**FRANCE RENOV'**  
DE L'ALEC DES VALLONS DE VILAINE

**02 99 57 02 20**

[WWW.ALEC-VALLONSDEVILAINE.FR](http://WWW.ALEC-VALLONSDEVILAINE.FR)



VOUS SOUHAITEZ  
**RÉDUIRE VOS FACTURES D'ÉNERGIE ?**

AVEZ-VOUS PENSÉ À L'ESPACE  
**FRANCE RENOV'**

**02 99 57 02 20**

[WWW.ALEC-VALLONSDEVILAINE.FR](http://WWW.ALEC-VALLONSDEVILAINE.FR)



**L'ESPACE FRANCE RENOV'**

Vous souhaitez réduire vos consommations énergétiques ? Contactez l'Espace France Renov' de l'Alec des Vallons de Vilaine !

C'est un service public gratuit et neutre, il s'adresse à tous les propriétaires et locataires d'un logement ainsi que pour le petit tertiaire (artisans, commerçants, etc.).

**POUR QUELS PROJETS ?**

- Travaux d'isolation
- Achat d'un logement
- Réduction des factures d'énergie

**QUELS CONSEILS ?**

- Informations sur les aides financières mobilisables
- Accompagnement personnalisé dans le choix des solutions de rénovation
- Aide à préparer et suivre le projet

N'attendez plus ! Contactez-nous !

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h (prix d'un appel local)

**02 99 57 02 20** | [erh@alec-vallonsdevilaine.fr](mailto:erh@alec-vallonsdevilaine.fr)  
[www.alec-vallonsdevilaine.fr](http://www.alec-vallonsdevilaine.fr)

**NOS PERMANENCES AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS**

- GUIPPY-MESSAC • lundi matin
- VAL D'ANAST • lundi après-midi
- GUICHEN • mercredi matin
- BAIN-DE-BRETAGNE • jeudi après-midi
- GRAND-FOUGERAY • vendredi matin

Logos: Bretagne, Renov'Habitat Bretagne, Espace Conseil, France Renov', Agence Locale de l'Énergie et du Climat Vallons de Vilaine.

## Association des Compagnons Bâisseurs

Des travaux à l'arrêt, des factures élevées, une restriction de chauffage, un logement humide, des travaux en urgence à réaliser (électricité, isolation/chauffage, infiltrations, auto-réhabilitation accompagnée, etc.) ?

L'association des Compagnons Bâisseurs intervient sur le territoire de **Vallon de Haute Bretagne communauté** auprès des propriétaires occupants pour **réaliser des travaux d'amélioration de votre logement**. Cette association a vocation à mener des **chantiers solidaires** permettant de vivre dans un logement **digne et adapté aux besoins des familles modestes et très modestes**. Bien au-delà de l'aide technique, les Compagnons Bâisseurs permettent des rencontres riches entre les habitants, les référents techniques et les bénévoles. C'est une démarche qui permet aussi aux habitants de développer leur estime d'eux-mêmes, révélant leur propre capacité à faire et à se mobiliser.

Les personnes ayant besoin d'aide ou l'envie d'aider peuvent contacter l'association :

**Compagnons Bâisseurs Bretagne - 22 rue de la Donelière 35000 RENNES - 07.82.69.36.85 - 02.99.02.60.60**

[bricobus35@compagnonsbatisseurs.eu](mailto:bricobus35@compagnonsbatisseurs.eu) « *La solidarité, un chantier à partager* »



## Déploiement de la carte KorriGo sur le réseau de transport public BreizhGo

La Région Bretagne engage une nouvelle étape dans le **déploiement de la carte KorriGo** sur le réseau de transport public BreizhGo qu'elle organise. Dès janvier, lors d'une 1<sup>ère</sup> phase, les 100 000 élèves transportés chaque jour sur les lignes et circuits scolaires vont être dotés progressivement.

Puis, la carte KorriGo viendra équiper les cars des lignes interurbaines du réseau BreizhGo dans les mois à venir.

**Valable sept ans, la carte KorriGo** multiusage va permettre à chaque enfant transporté de **pouvoir charger sur ce support unique plusieurs titres de transport** à commencer bien sûr par son abonnement scolaire BreizhGo. Cette carte peut également accueillir les titres de 11 grands réseaux en Bretagne comme le réseau des TER BreizhGo, le réseau STAR de Rennes Métropole, etc...

Multiservices, il sera possible de charger sur la carte KorriGo l'accès à certains services tels que des bibliothèques, des piscines ou encore des abris vélos sécurisés aux abords des gares.

**Dès la réception de la carte KorriGo, chaque élève transporté sur le réseau BreizhGo doit valider sa carte à chaque montée dans le car sur son trajet domicile-établissement scolaire à l'aller comme au retour.**

Pour accompagner les familles, les infos sur : [www.breizhgo.bzh/Korrigo-scolaire](http://www.breizhgo.bzh/Korrigo-scolaire), et, une centrale d'appel du lundi au samedi de 8h à 20h au **02 99 300 300**.



## Restez informé

**Lassys** est sur **IntraMuros**

Disponible sur Google Play et l'App Store. Téléchargement gratuit.

## IntraMuros l'application de vos infos

La municipalité met à disposition des Lasséens une application simple d'utilisation qui permet de diffuser en temps réel les informations municipales, alertes, sondages, événements associatifs ou culturels, commerces, directement sur le téléphone mobile des habitants.

L'application est **GRATUITE** et ne collecte aucune donnée personnelle.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



SCANNEZ LE QR CODE

## France Service RESO

**Espace France Services**

PROCHE DE VOUS AU QUOTIDIEN

À CHAQUE SITUATION INDIVIDUELLE, DES RÉPONSES ADAPTÉES.

UN NOUVEAU MODE D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DANS UN LIEU UNIQUE

**DES PERMANENCES**

- ✓ AU RESO
- ✓ 26 rue du Commandant Charcot
- ✓ 35 580 GUICHEN
- ✓ Sur Rendez-vous

DU LUNDI AU VENDREDI 9H-12H30 ET 13H30-17H

02 90 71 08 35

## Carte Nationale d'Identité (CNI)-PASSEPORT A LASSY

Ouverture à la mairie du service pour les CNI et les passeports depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

Les rendez-vous ont lieu les lundis et les mardis de 9h à 12h.

Prise de rendez-vous en ligne : <https://www.lassy35.fr/rdv-cni-passeports-dans-une-mairie-habilitee/> « créneau d'urgence » : [accueil.mairie.lassy@orange.fr](mailto:accueil.mairie.lassy@orange.fr)



## Numérotation des logements et identification des boîtes aux lettres

Afin de faciliter les interventions des secours, le travail des facteurs, des livreurs à l'heure où les commandes internet flambent, il est important d'apposer la plaque fournie par la mairie avec votre numéro d'habitation, et, d'identifier votre boîte aux lettres avec votre nom.



## Quinzaine des handicaps

Programme sur : <https://www.lassy35.fr/agenda/la-quinzaine-des-handicaps/>

**VAL D'ANAST**  
**QUINZAINES Des HANDICAPS**  
17 FEV. > 2 MARS 2024

FORUM - SPECTACLES  
ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

quinzainehandicap.ccasvaldanast@gmail.com

Compagnie Bourcalle  
**Le Membre Fantôme**  
SPECTACLE DE CLÔTURE DE LA QUINZAINES  
SAMEDI 2 MARS  
15h30  
SALLE DU ROTZ

VAL D'ANAST  
**QUINZAINES Des HANDICAPS**

## Laurence Guillerey, sophrologue



Je me déplace à votre domicile, sur les communes de LASSY, GOVEN et BAULON.

Installée depuis plusieurs années, je suis spécialisée dans la prise en charge des acouphènes, dans la gestion du stress et du burn out, ainsi que dans les troubles du sommeil.

Au printemps, j'organise des sophro balades dans la vallée du Canut.

Besoins spécifiques ou besoin d'une pause dans votre quotidien, contactez-moi du lundi au samedi midi.

A bientôt !

Tél : 06 78 55 02 87

Laurenceguillerey-sophrologue@outlook.fr

[www.laurenceguillerey-sophrologue.fr](http://www.laurenceguillerey-sophrologue.fr)

Certifiée RNCP (EI)



Un service de proximité destiné aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap.

Pour toutes questions nous sommes disponibles le lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00



Par téléphone :

02 99 52 01 59



Par mail :

accueil.clic.4rivieres@gmail.com



Sur place :

Bâtiment Le RESO- 26 rue du Commandant Charcot- 35580 GUICHEN (De préférence sur rendez-vous)

SERVICE GRATUIT, CONFIDENTIEL & PERSONNALISÉ

Site : <https://clic4rivieres.fr/>



## Ateliers gratuits pour les aînés à Lassy : l'équilibre des seniors

Le CCAS de Lassy a organisé avec le CLIC des 4 rivières une série de 15 ateliers d'1heure gratuits sur l'« Equilibre chez nos aînés ». 16 personnes se sont inscrites suite à la conférence du 19/10 et participent jusqu'au 11 mars aux séances hebdomadaires animées par une professionnelle mise à disposition par l'association « Siel Bleu ». Une journée à distance le 3 juin permettra aux participants de partager leurs expériences de mise en pratique des « trucs et astuces » qu'ils auront appris, voire de réajuster certains si besoin et répondre à leurs questions. Face au succès de ce type d'ateliers proposés par le CLIC des 4 Rivières, le CCAS de Lassy renouvellera l'expérience avec le CLIC sur une autre thématique adressée aux personnes de 60 ans et plus, ou, retraitées.



Vous souhaitez en savoir plus sur ce métier ?  
Réunion d'information **jeudi 21 mars**  
de 18h30 à 20h à Guipry Messac  
Salle Annexe, 2 rue Saint Abdon

Réseau **GRAAL**  
JEUDI **28 MARS 2024**  
8h30-17h30

**11ÈME RDV DU GRAAL**  
**L'ÉTHIQUE**  
en question[s]

Hôtel Rennes Métropole

La place du questionnement éthique dans l'accompagnement au sein des organisations médico-sociales

Au programme !  
Conférences  
Table ronde  
Témoignages  
Espace ressources  
Ateliers

ars  
OUVERT À TOU.TES SUR INSCRIPTION  
Informations : [coordination@graal35.org](mailto:coordination@graal35.org)  
[www.reseau-graal.fr](http://www.reseau-graal.fr)

## NOUVEAU chez L'Beauty - L'épilation définitive est arrivée à Lassy!



La lumière pulsée va envoyer un faisceau lumineux qui va être absorbé par le pigment noir du poil. Ce faisceau se transforme en chaleur et crée une coagulation de sa racine. C'est cette réaction au niveau de l'usine de fabrication du poil qui stoppe définitivement la repousse.

8 à 10 séances sont nécessaires, chacune

espacées de 2 mois.

Dès 19.90€ la séance. Possibilité d'offre en forfait 7 séances + 1 offerte + Bilan offert!

**Prenez votre rdv** par téléphone avec Elodie ou Marie-Anne au 07.49.88.02.44, directement en ligne sur Planity ou via ce QR Code.



## Pizzas à emporter 7j/7, 24h/24 place Raymond Piron

Le 16 janvier une machine à pizza a été installée sur la place Raymond Piron. Elle sera bientôt mise en service. C'est en décembre 2022 que la société API TECH avait sollicitée la municipalité pour un projet d'implantation d'un distributeur automatique à pizzas fraîches disponibles 7j/7, 24h/24 sous la marque « Just Queen » à proximité de la future boulangerie. Le conseil municipal, réuni en séance le 3 mars 2023, avait à l'unanimité voté en faveur de ce projet, et, avait accepté une convention d'occupation temporaire pour ce distributeur moyennant une redevance mensuelle fixée par le conseil à 100 euros, convention signée et notifiée le 9/3. Selon « Just Queen » ce distributeur connecté permettra l'achat de pizzas fraîches à emporter, froides ou cuites sur place, pizzas produites avec une farine bio, des ingrédients cuisinés sur place et une pâte à pizza réalisée à la main, le tout dans un atelier à Thorigné-Fouillard.



## VIE INTERCOMMUNALE

### Des news sur la construction de « AQUAVALLONS » la piscine communautaire

Pour rappel le projet proposé par le cabinet parisien BVL Architecture d'une surface totale de 2 150 m<sup>2</sup>, comprendra plusieurs espaces destinés à répondre aux besoins des scolaires, du grand public et des sportifs : Un bassin loisir de 105 m<sup>2</sup>, Une pataugeoire de 22m<sup>2</sup> et une aire de jeux à jets d'eau pour les enfants, Un bassin sportif de 312 m<sup>2</sup> comprenant 5 lignes de nage et une sur-profondeur de 3 m pour la pratique de la plongée, Un espace bien-être de 130 m<sup>2</sup> type nordique avec sauna, hammam, spa, douches sensorielles et tisanderie, et, des Vestiaires, locaux pour les clubs et rangements. Ce projet représente un investissement total estimé à un peu plus de 9 M€ (8 450 000 € HT pour les travaux uniquement) : 2 250 000 € sont abondés par les communes : Guichen, Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guignen, Lassy et Saint-Senoux ; 507 000 € par le Département d'Ille-et-Vilaine via l'aide sectorielle, et, 450 000 € par L'Agence nationale du sport. Le planning des travaux se maintient et VHBC projette une ouverture en mai au public et à la rentrée de septembre pour les scolaires. Restez informés sur : <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communauté.fr/la-piscine-communautaire/>

### Ateliers SNOEZELN GRATUITS AU CHORUS

Vous cherchez une activité ludique et apaisante pour votre enfant de moins de 6 ans ? Venez découvrir les Ateliers Snoezelen pour les tout-petits accompagnés de leur parent. Gratuits et ouverts à tous! Inscription obligatoire. 4 séances de 20 minutes.

Au programme : Exploration sensorielle en toute douceur, Moments de détente et de bien-être, Activités adaptées pour les petits explorateurs

Le Chorus, 7 Rue du Querpon, 35330 Val d'Anast / Téléphone : 02 99 92 46 94



### Un Padlet sur l'actualité locale de l'emploi

Depuis le 09 novembre 2023, VHBC vous propose de suivre l'actualité locale de l'emploi au travers d'un tableau virtuel, organisé en 5 thématiques : Initiatives Locales : recherche de bénévoles, Offres de Service Civique, actions mobilité ... Santé, bien-être : Ateliers (Image de soi, sophrologie, équithérapie, médiation par l'animal ...) Événements emploi : Forums, Job Dating, Rallye, Visites entreprises ... Formation : Dispositifs présents sur le territoire, témoignage de stagiaires de la formation, PSC1, ... Permanences : Mobilité, IAE, Maison de l'emploi et des services.

Retrouvez le Padlet : <https://padlet.com/wekerrhpte/un-territoire-pour-l-emploi-nwi8tu23ltloqk7r>

# ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

## Cérémonie du 11 Novembre place St Martin puis au cimetière de Lassy



## 19 novembre, repas annuel des aînés organisé par le CCAS

Après une interruption de ce moment traditionnel, due à la situation sanitaire, nos aînés ont pu à nouveau profiter d'un repas animé par le duo EVI DENSE de Cabaret d'un soir, dont Laurent Tuil avait été fort apprécié lors du goûter organisé par le CCAS le 5 mars dernier. 80 personnes ont été accueillies par les bénévoles du jour dans une salle décorée avec des matériaux naturels locaux sur le thème de l'automne. Merci aussi au Pont de Pierres pour leurs magnifiques compositions.

Un moment gustatif, menu choisi par le CCAS, confectionné avec professionnalisme par le chef du restaurant municipal Guillaume Gomez avec l'aide de bénévoles pour le dressage des assiettes, et, un service en salle assuré par 10 jeunes volontaires de l'espace jeunes accompagné de Yann l'animateur. Chacun ayant une table en responsabilité. Des animations (jeux, chansons) sont venues ponctuées chaque plat. En solo, en duo ou en groupe, la valse, le paso doble, le rock, le madison, le slow, ont fait danser les convives rejoints par les jeunes bénévoles. Et dans une ambiance joyeuse la « chenille » s'est élancée pour déambuler dans toute la salle. Vraiment un réel succès !

**Merci à toutes et tous.**



# ça s'est passé à Lassy dans l'esprit de Noël

## Marché de Noël

Les 2 et 3 décembre dernier, s'est déroulé la troisième édition du **marché de Noël** organisé par l'**association Sourire Malgache**. Ce fut à nouveau un franc succès qui a permis à l'association de récolter les fonds nécessaires pour finaliser la construction du lycée d'Ambohitsoabe. Grâce à la générosité de tous, nous allons enfin terminer la construction de ce nouveau bâtiment qui va pouvoir être mis en service à la rentrée prochaine.

Un grand Merci à toutes et tous, notamment aux bénévoles qui ont œuvré pendant des semaines à la fabrication des objets mis en vente, à celles et ceux qui étaient présents pendant le weekend pour tenir les différents stands, et qui étaient encore là après la manifestation pour le rangement. Merci aussi aux conseillers municipaux qui nous ont soutenus par leur présence, et notamment à Jean Yves Bourdeverre qui a assuré bénévolement les photos avec le père Noël.

## Visite du Père Noël

